

promesses faites à la légère se sont dissipées à la lumière qui a jailli de la conférence. Dans son discours d'ouverture, le premier ministre a déclaré en substance que la conférence allait orienter la Confédération canadienne pour des générations à venir. Ce soir, selon lui, elle l'a orientée pour un an.

Je dirai que si la conférence a servi à quelque chose, c'est qu'elle a appris au gouvernement que, sans consultation, la Confédération ne saurait fonctionner efficacement. Dès qu'il s'agit de questions qui les touchent, le gouvernement fédéral devrait consulter les provinces avant d'agir. Quand les résultats n'atteignent pas que le seul gouvernement fédéral et que la mesure porte sur des programmes que l'État central et les provinces doivent entreprendre conjointement, il doit y avoir autant de consultations que possible. J'estime que lors de la prochaine conférence il devrait y avoir parmi les délégués un représentant des Territoires du Nord. L'honorable représentant du Yukon et son collègue des Territoires du Nord-Ouest l'ont demandé sans se lasser. Tout récemment, le conseil législatif du Yukon a adopté une résolution, demandant qu'un conseiller assiste à la conférence à titre d'observateur. Il faut à mon sens prendre ce désir en bonne considération.

Nous avons soutenu que le gouvernement actuel, a, d'une façon cavalière, écarté le principe fondamental de la Confédération, qui est celui de la consultation. Nos honorables vis-à-vis ont dit que notre demande de consultation ne se fondait sur rien de solide. L'expérience m'a prouvé que le meilleur témoin que l'on puisse convoquer, est un témoin qui ne soit pas défavorable à la partie contre laquelle on plaide. J'appelle donc comme témoin, pour appuyer notre attitude en la matière, M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec. Je demande pardon au comité de donner lecture de ces longues observations que l'on inscrira au compte rendu; ces passages sont si longs, que dans des conditions normales je renoncerais à les faire consigner au compte rendu; mais je suis persuadé qu'après m'avoir entendu le comité pensera comme moi que ces observations méritent d'être enregistrées.

Dans le cours de ces derniers mois, nous avons vu des exemples déplorables d'un défaut de consultation: la caisse des prêts municipaux, le programme de pension, et la désignation des régions de marasme devant bénéficier d'une aide économique spéciale en sont des illustrations. Étant donné que le choix des régions de marasme modifie considérablement le taux des allocations d'amortissement, il porte un coup dur aux structures fiscales et administratives des provinces. En effet, sans leur consentement, cette mesure influence l'assiette des impôts provinciaux.

Cette opinion du premier ministre du Québec rejoint notre attitude constante au cours de la présente session.

Ainsi, un gouvernement...

Le premier ministre veut parler du gouvernement fédéral actuel.

...pourra, sans consultation préalable, déterminer les revenus imposables d'un autre gouvernement. Il est vrai que l'Ontario et le Québec peuvent refuser d'accorder une allocation d'amortissement couru, étant donné que ces deux provinces perçoivent elles-mêmes des impôts sur le revenu des sociétés. Cependant, si elles agissaient de cette façon, on leur reprocherait de créer des complications inutiles et de se refuser à collaborer avec le gouvernement fédéral et celui des autres provinces.

Au paragraphe suivant, nous trouvons ces lignes:

Une confusion totale, qui persiste jusqu'à aujourd'hui...

«Aujourd'hui», c'était le 25 novembre 1963. ...résulte de toutes ces décisions unilatérales.

Vous voudrez bien remarquer que «ces décisions unilatérales» ont été prises par le gouvernement actuel au cours d'une période de sept mois.

Nous avons compris trop tard que les buts du gouvernement fédéral ne coïncidaient pas nécessairement avec ceux des provinces. Il est naturel que cela ait provoqué un certain raidissement. Cette offensive, qui visait à une centralisation accrue, a fatalement suscité des réactions violentes.

Je m'arrête pour signaler que le premier ministre du Québec a soutenu que le gouvernement actuel est un gouvernement centralisateur. C'est précisément ce que nous disons nous-mêmes. Nous avons signalé sa conduite et ses programmes. J'imagine que le sourire qui se dessine maintenant sur les lèvres du premier ministre n'y était pas lorsque M. Lesage lui faisait la leçon.

Le très hon. M. Pearson: J'ai souri parce que vous avez dit que nous avions capitulé devant lui.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai touché un point sensible pour faire sourire le premier ministre de cette façon-là. C'est de l'activité centralisatrice du présent gouvernement, et non pas du gouvernement antérieur, que M. Lesage s'occupe.

De pareils faits ne doivent jamais se répéter, car l'essence même du régime confédératif disparaîtra.

Tel est l'avertissement du premier ministre libéral à un gouvernement qui, en quelques mois, a mérité d'être condamné pour ses tentatives centralisatrices. Il ne suffit plus de faire amende honorable avant que le mal ne soit fait et de promettre qu'à l'avenir l'intrusion dans les domaines de compétence provinciale sera évitée. Car n'oublions pas que le mal a été fait et qu'il constitue un précédent qu'on ne manquera pas d'invoquer à l'avenir, quoi qu'il advienne. Telles étaient nos vues